

Que fait un «veilleur» ?

Un veilleur se rend à la mairie de sa commune et observe le plan d'urbanisme afin de mémoriser les différentes zones : A (agricoles, N : naturelles, U : urbanisées et AU : à urbaniser). Le mieux est de photographier ce plan . Il s'agit d'un document public. La mairie ne peut en interdire la photographie.



Le veilleur lit les documents d'urbanisme affichés à la mairie.

Si ces documents ne sont pas affichés le veilleur les demande..Il peut aussi prévenir le CDTF qui fera une démarche auprès de la mairie.

Il peut aussi demander à consulter trois registres :

Celui des C.U. : Certificats d'urbanisme

Celui des D.P. : Déclarations préalables

Celui des P.C. : Permis de construire

Ces registres indiquent les projets à venir (C.U).et en cours de réalisation(D.P. et P.C.).

En général, la rumeur précède les documents d'urbanisme, mais il peut arriver qu'un projet soit bien dissimulé ou ne provoque pas de rumeur...

Le veilleur peut alerter la coordination au sujet d'une simple rumeur si elle lui paraît fondée.

Comment fonctionne la coordination des veilleurs ?

Le veilleur effectue un travail de terrain très important car sa connaissance des lieux est indispensable au repérage des projets visant à l'utilisation des terres fertiles à des fins non agricoles.



La coordination met en place des référents par secteurs, membres du CDTF.

Les coordonnées de ces référents sont données aux veilleurs qui peuvent ainsi dialoguer et se faire aider dans leurs recherches.



Lorsque qu'un projet contestable a été repéré et peut être attaqué le CDTF prend le relais du veilleur tout en le tenant informé de la suite donnée à son action.

Le CDTF transmet le dossier à la Région qui peut prendre des mesures d'opposition.

La défense des terres fertiles nous concerne tous et passe par cette participation citoyenne

CDTF Maison du paysan Zac de Gueiranne. Le Cagnet des Maures. 83340

Contact : 04 94 04 22 27 CDTF : 06 95 46 21 69 le mercredi

collectifdefensesterresfertiles@gmail.com

Pour aller sur le site, tapez : www.collectif-terres-fertiles.org